
Consultation publique : modification d'un règlement d'urbanisme

Lors de son assemblée du 16 février 2026, le conseil municipal a adopté le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) ».

Ce projet de règlement vise à :

- Apporter des allègements à certaines modalités du règlement;
- Prévoir les dispositions transitoires applicables aux ententes déjà conclues.

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce projet de règlement.

Découvrez ci-dessous les détails de la consultation et comment y participer.

Du 18 au 25 février 2026 inclusivement

✓ **Consultez la documentation en ligne** et tous les détails concernant cette modification

✓ **Faites-nous parvenir vos questions et commentaires par écrit**

En ligne via le formulaire disponible à l'adresse suivante :

<https://forms.office.com/r/TieUwbwRAv>

✓ **Assemblée publique de consultation**

Une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce projet de règlement le jeudi 26 février 2026 à 18 h 30 à la salle des Armoiries de l'hôtel de ville de Montréal situé au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal — entrées rue Gosford et place Vauquelin.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption seront expliqués.

Si vous ne pouvez pas accéder à la documentation ou acheminer vos questions et commentaires en ligne, appelez au **438 354-5178**.

La documentation sera également disponible du 18 au 25 février 2026, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30, à l'accueil au rez-de-chaussée de l'édifice Lucien-Saulnier situé au 155, rue Notre-Dame Est.

Tous les détails ici :

<https://montreal.ca/articles/modification-du-reglement-pour-une-metropole-mixte-consultation-publique-107080>

Fait à Montréal, le 18 février 2026

Le greffier de la Ville,

Emmanuel Tani-Moore, avocat

Date de parution : Le 18 février 2026 – Le Devoir